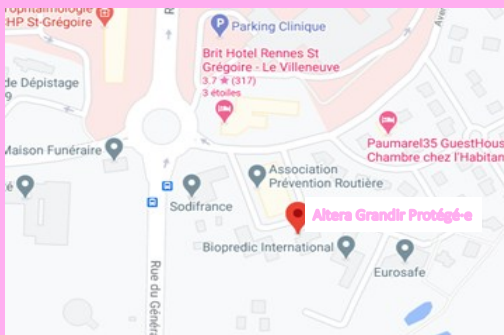


Pour accéder au SAFT



Le service est ouvert au public, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Il est fermé les week-ends, les jours fériés, chaque petites vacances scolaires et 3 semaines en août.



Plan d'accès :

En bus : prendre le C1 et descendre à l'arrêt CHP St Grégoire.

Au rond-point, prendre la rue face au Brit'Hôtel, accès par une barrière.



Plusieurs services :

- Le Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS)
- MNA « Ti ar Bed »
- Le NIJ - dispositif copiloté avec l'ARASS
- Le Service d'Accompagnement aux Accueillants Familiaux (SAAF)
- Le SAFT

Marc DUBORD
Directeur

Sabrina DESLANDES
Responsable de service

Delphine HENRY
Psychologue

Alexandra GAGNANT, Aurore BIGUET
Anne LE BARS et Océane LE GUEN
Coordinatrices de parcours

Chrystelle BOISON
Assistante administrative

Nelly FONTAINE
Assistante familiale transversale

Assistant.e.s Familiaux.iales

Plus d'information sur ALTERA
www.altera.fr



SAFT 
Soutenir, Accompagner,
Faciliter la transition

Un projet transformé pour
constituer une passerelle
vers l'âge adulte



Parc d'affaires La Bretèche Bat A2 RdC
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél. : 02 99 79 30 60 – Mail : saft@altera-asso.fr
www.altera.fr

L'ARS autorise et
finance ce service



LE SAFT, UNE EXPÉRIMENTATION MÉDICO SOCIALE

Le SAFT est un service autorisé pour l'accueil d'adolescents et jeunes adultes âgés de 15 à 20 ans en situation de handicap psychique et présentant un ensemble de « comportements problèmes ».

Ces manifestations entravent la personne elle-même, ses relations familiales et amicales et ébranlent leur vie quotidienne et leur environnement social.

L'accompagnement du SAFT fait suite à une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) organisée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'admission au SAFT s'effectue au regard des différents critères de vulnérabilité sur le plan social, sanitaire et médico-social.

Elle s'appuie sur l'environnement familial, social et institutionnel du jeune et intervient en complément d'une solution d'hébergement social ou familial.

L'EXPÉRIMENTATION SAFT

LES FINALITÉS

- Prévenir les risques de rupture de parcours.
- Faciliter le passage à l'âge adulte sur les champs de l'insertion sociale et/ou professionnelle, de l'autonomie et du soin.
- Mettre en place des relais qui favorisent l'inclusion sociale.

LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Un accueil familial séquentiel ou de courte durée.
- Des prestations en milieu ordinaire.
- Des modalités d'accueil de jour
- Un appartement d'expérimentation
- Des temps d'immersion

LES MISSIONS

- Evaluer les besoins médico-sociaux.
- Co-construire un accompagnement adapté au projet de vie de la personne.
- Préconiser des orientations vers le champ du handicap adulte.
- Soutenir les aidants familiaux.

Le SAFT, dans sa nouvelle formule, cons-



truit des réponses souples, modulables, qui s'adaptent à la singularité de chaque situation, et s'inscrivent dans un maillage partenarial.

COMMENT SE DÉROULE LE PROCESSUS D'ADMISSION ?

La constitution du dossier :

Notification de la CDAPH.

Courrier de demande des responsables légaux et/ou du jeune adulte bénéficiaire.

Note sociale des partenaires sociaux et/ou médico-sociaux.

Procédure d'admission :

Première rencontre du jeune et/ou des responsables légaux avec la responsable de service et la psychologue.

Echange en équipe pluridisciplinaire.

Décision notifiée par courrier sur la poursuite ou non de l'admission.

Si l'admission est prononcée, une coordination partenariale d'admission est organisée.

Le DIPC est signé avec le jeune et/ou ses représentants légaux.

Rencontre du jeune avec sa coordinatrice de parcours.

QUELLE EST LA DURÉE DE LA PRISE EN CHARGE ?